



Réunion du 14 Juin 2021

Présidente de séance : Mme Claudette JEANPIERRE

Présents : Mme JEANPIERRE - Mrs DURIEUX - CHABANY - GUIOTTO - SIDONI

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

DECISIONS RECLAMATIONS

AFFAIRE N°3

VEAUCHE N° 504377 contre ANDREZIEUX BOUTHEON FC N°508408

Championnat : Coupe de la Loire

Match N°23352804 du 12/06 /2021

Réserve d'avant match du club d'ES VEAUCHE.

Motif : Je soussigné GOLINSKI Alexis, 2519407112 dirigeant responsable du club ES DE VEAUCHE formule des réserves pour le motif suivant : joueur ayant participé à plus de 5 rencontres en championnat nationale U17.

DECISION

La Commission a pris connaissance de la confirmation de réserve d'avant match du club d'ES VEAUCHE formulée par courriel le 13 juin, laquelle a été déposée dans les conditions de temps.

Dossier en instruction.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.

La Présidente de séance
Claudette JEANPIERRE

Le Secrétaire
Serafino SIDONI